



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des établissements

CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS 2022-2023

Instruction du 24/03/2022 relative à la campagne d'évaluation des établissements pour l'année scolaire 2022-2023

Affaire suivie par :

Elisabeth Morisson – IA IPR EVS

Référente académique pour l'évaluation des établissements du 2nd degré

Division des établissements

Julien Le Blevic

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : eval.etab@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges.

Références :

- *loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance*
-

La loi du 26 juillet 2019 a créé le Conseil d'Évaluation de l'École et toutes les académies se sont engagées dans l'évaluation des écoles et des établissements du 2nd degré.

Deux campagnes ont été mises en œuvre à Créteil en 2020-2021 et 2021-2022. Les établissements qui n'ont pas participé à ces campagnes devront impérativement intégrer une des trois prochaines.

Tel que préconisé par le CEE, les établissements qui entreront dans le dispositif l'année scolaire prochaine et les suivantes seront ciblés, dans la mesure du possible, en fonction de la temporalité de leurs **projets d'établissement**. Aussi, nous adresserons dans les jours prochains, à tous les établissements qui n'ont pas été évalués en 2020-2021 ni en 2021-2022, une courte enquête pour en connaître les dates et ainsi préfigurer la liste des collèges et lycées qui seront évalués l'année suivante.

Nous vous remercions par avance de votre engagement.

Signé

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel Auverlot